



Décision de radiodiffusion CRTC 2008-247

Ottawa, le 29 août 2008

CTV Limitée

L'ensemble du Canada

Demande 2008-0735-7, reçue le 26 mai 2008

Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-54

18 juin 2008

BookTelevision – modification de licence

1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par CTVglobemedia Inc., au nom de sa filiale CTV Limitée¹, en vue de modifier la licence de l'entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 1 de langue anglaise BookTelevision, afin d'ajouter la catégorie 11 Émissions de divertissement général et d'intérêt général à la liste de catégories d'émissions autorisées.
2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de cette demande.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.

¹ La présente demande a initialement été déposée par CTVglobemedia Inc., au nom de sa filiale Learning and Skills Television of Alberta Limited. Par la suite, dans *ACCESS – The Education Station, BookTelevision et CourtTV Canada – acquisition d'actif (réorganisation intrasociété)*, décision de radiodiffusion CRTC 2008-141, 14 juillet 2008, le Conseil a approuvé l'acquisition de l'actif de BookTelevision par CTV Limitée.